

**CONSEIL MUNICIPAL DE BERTRANGE,
03 AVRIL 2025**

Salle Michel Toussaint

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le 3 avril 2025 à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle Michel Toussaint, sous la présidence de Jean-Luc PERRIN, Maire.

ORDRE DU JOUR.

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2025 ;
 - 2) Finances locales : Compte administratif 2024 et affectation du résultat ;
 - 3) Finances locales : Compte de gestion 2024 ;
 - 4) Finances locales : Fixation du taux des trois taxes (taxes d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) ;
 - 5) Finances locales : Budget primitif 2025 ;
 - 6) Finances locales : Participation de la commune au CCAS ;
 - 7) Finances locales : Subventions aux associations ;
 - 8) Personnel : Recrutement d'une ATSEM ; Recrutement d'Agents contractuels au service technique pour les vacances d'été ;
 - 9) Enquête publique relative à l'implantation et à l'exploitation d'une plateforme logistrielle tri-modale sur les communes d'Uckange et Illange – Zac EUROPORT - avis du Conseil Municipal
 - 10) Urbanisme : Prémption – Déclarations d'Intention d'Aliéner ;
 - 11) Vie politique : Exercice des mandats locaux : tableau des indemnités 2024 ;
 - 12) Vie politique – Intercommunalité : SIRGEA-VEOLIA : Conventions d'hébergement passerelle, répéteurs sur candélabres et répéteurs sur panneaux de signalisation ;
 - 13) Communication : Présentation du rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes du Grand-Est ;
 - 14) Communications du Maire.
- Divers.

SEANCE.

M. Le Maire a ouvert la séance à 20h03 et a procédé à l'appel.

Etaient présents :

AAZRI Hanan, ABDELLALI Moustapha, DAVAL Julien, GHIBAUDO Michel, JODIN Yolande, KRETTNICH David, MILANI Jacques, NOIR Frédéric, PINOT Régis, SIEBENALER Claude, VETZEL Caroline, VIVIER Philippe, ZIEGLER Marielle formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- DIESEL Jean-Philippe, qui a donné procuration à SIEBENALER Claude ;
- GAMBINO Rosa, qui a donné procuration à PAULY Elsa ;
- KOCKLER Anne, qui a donné procuration à VIVIER Philippe ;
- MATHIEU Céline, qui a donné procuration à MILANI Jacques ;
- MATUSZEWSKI Séverine, qui a donné procuration à AAZRI Hanan ;
- PIERRARD Olivier qui a donné procuration à GHIBAUDO Michel ;
- ROUSSEY Alain qui a donné procuration à PERRIN Jean-Luc.

Absentes :

- FROGER Sylvie ;
- PAULY Elsa.

Soit :

- **Présents : 14**
- **Absents : 2**
- **Pouvoirs : 7**
- **Votants : 21.**

➤ Désignation du secrétaire de séance : Sur proposition de M. Le Maire, Moustapha ABDELLALI, A été désigné, assisté par M. Fraboulet Joseph, Directeur Général des Services.

➤ Monsieur Le Maire a demandé au Conseil municipal une motion en faveur du maintien du poste de Conseiller aux Décideurs Locaux (Trésorerie). Le Conseil municipal a accepté. La motion a été présentée suite à l'examen des 13 points figurant à l'ordre du jour et ce, conformément au CGCT qui indique que seuls les points figurant à l'ordre du jour de la convocation font objet d'un vote.

POINT 1**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2025.****RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 janvier 2025 n'a pas été mis au vote, faute de diffusion au préalable auprès des élus.

Il a été convenu de diffuser le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2025 avec le présent procès-verbal et de le proposer pour approbation, à la prochaine séance.

➤ **Arrivée de Madame Elsa Pauly à 20h07.**

Nouveau quorum :

- **Présents : 15**
- **Absent : 1**
- **Pouvoirs : 7**
- **Votants : 22.**
- **Il a été présenté au Conseil, le compte de gestion avant présentation du compte administratif.**

POINT 2
COMPTE DE GESTION 2024.
RAPPORTEUR MICHEL GHIBAUDO.

Michel GHIBAUDO, Adjoint au Maire en charge du Budget et des Finances, a présenté au Conseil municipal, le compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal a déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve.

- ***Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion.***

POINT 3
COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DU RESULTAT.
RAPPORTEUR MICHEL GHIBAUDO.

Michel Ghibaudo, Adjoint au Maire en charge du Budget et des Finances, a présenté au Conseil municipal, le compte administratif de l'exercice 2024.

Pour le vote, M. Le Maire a quitté la salle.

- ***Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme PAULY Elsa, doyenne de l'assemblée, a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2024.***

POINT 4
FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES (TAXE D'HABITATION, FONCIER BATI, FONCIER NON BATI).
RAPPORTEUR MICHEL GHIBAUDO.

Michel GHIBAUDO, Adjoint au Maire en charge du Budget et des Finances, a rappelé les taux 2024 :

- Foncier bâti : 27,00 %.
- Foncier non bâti : 64,61 %.
- Taxe d'habitation : 12,02 %.

Il a été proposé de fixer les taux pour l'année 2025, sans modification, selon :

- Foncier bâti : 27,00 %.
- Foncier non bâti : 64,61 %.
- Taxe d'habitation : 12,02 %.

- ***La fixation des taux a été votée à l'unanimité.***

POINT 5
BUDGET PRIMITIF 2025.
RAPPORTEUR MICHEL GHIBAUDO.

Michel Ghibaudo, Adjoint au Maire en charge du Budget et des Finances a présenté au Conseil municipal, le projet de Budget Primitif 2025, comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | DEPENSES SF | RECETTES SF |
|---------------------------|--|---------------------|----------------------|
| ➤ PROPOSITION | | 2 413 738,48 | 1 957 405,23 |
| ➤ RESULTAT REPORTE | | | 456 333, 25 |
| | | 2 413 738,48 | 2 413 738, 48 |

| SECTION INVESTISSEMENT | | DEPENSES SI | RECETTES SI |
|---------------------------|--|---------------------|---------------------|
| ➤ PROPOSITION | | 1 282 635,48 | 1 781 076,97 |
| ➤ RàR | | 145 597,46 | |
| ➤ SOLDE EXECUTION REPORTE | | 352 844,03 | |
| | | 1 781 076,97 | 1 781 076,97 |

Marielle Ziegler aurait souhaité une présentation des dépenses, en section d'investissement, reprenant les conclusions de la commission des travaux.

Julien Daval a observé une différence significative dans la section d'investissement, entre le BP 2024 et sa réalisation (CA 2024).

Julien Daval a regretté que des arbitrages financiers aient été fait hors commissions, en vue du vote du BP 2025.

Claude Siebenaler a expliqué que des priorités avaient été arrêtées lors des différentes réunions des commissions Travaux pour l'élaboration du BP 2024 et qu'elles ont été réalisées selon un ordre.

Pour l'année 2025, **Claude Siebenaler** a expliqué que le principe des priorités a été appliqué en intégrant le projet de requalification de la Vallée Radieuse ; quartier qui n'a pas été rénové de manière significative depuis sa création.

Le tableau des réalisations 2024 et 2025 (prévisionnel) est joint au présent P.V.

Julien Daval s'interroge sur la capacité financière de la commune à supporter une dépense de 680 000 avec un emprunt de 550 000.00 €.

Moustapha Abdellali a rappelé le lien entre les travaux de rénovation du réseau SIRGEA et le projet de la requalification de la Vallée Radieuse. Il a rappelé qu'il s'agit d'un projet porté par la majorité du Conseil municipal.

Moustapha Abdellali a indiqué que la majeure partie des emprunts arrivent à échéance en novembre 2025. Ainsi le phasage du projet de requalification de la Vallée Radieuse pourra être porté sans obérer l'état des finances communales.

Julien Daval a mentionné l'absence de concertation avec les habitants du quartier. Par ailleurs, il a estimé que la requalification de la Vallée Radieuse et son besoin en financement risque de bloquer tout autre projet d'investissement sur plusieurs années.

Pour **David Krettnich**, d'autres investissements sont prioritaires. De plus, aucune concertation avec les habitants de la Vallée Radieuse ne s'est tenue. **David Krettnich** a rappelé que certaines dépenses induites seront à la charge des habitants (travaux de raccordement des réseaux sur leur propriété) et s'interroge sur la capacité d'emprunt de la commune.

M. Le Maire a indiqué que les travaux de la Vallée Radieuse commenceront au plus tôt et qu'une concertation avec les habitants aura lieu préalablement.

Michel Ghibaudo a souligné la sincérité du projet de BP qu'il a présenté et a proposé à M. Le Maire de passer au vote.

POINT 6
PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CCAS.
RAPPORTEUR MICHEL GHIBAUDO.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 057-215700675-20250410-01_PV_3_4_25-AU

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, au compte 657363, il a été proposé au Conseil municipal de voter une subvention d'équilibre de 11 500 € au budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale.

Elsa Pauly a regretté l'absence d'actions en faveur des personnes âgées.

Caroline Vetzell a rappelé les actions conduites en la matière par le CCAS soit, distribution de colis aux Personnes Agées, organisation du « Repas des Anciens » et soutien aux personnes nécessiteuses. Les dépenses du CCAS sont par conséquent majoritairement orientées vers les personnes âgées.

- **Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la subvention d'équilibre attribuée au CCAS.**

POINT 7
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.
RAPPORTEUR JACQUES MILANI.

Jacques Milani a présenté le tableau des subventions aux associations. Le Conseil municipal a été informé que la commission s'est réunie le 24 mars avec 2 participants. De ce fait, le projet d'attribution a été validé, pour proposition au Conseil, par M. Le Maire et Jacques Milani.

Régis Pinot a souligné la baisse de la subvention attribuée au Tennis de Table Bertrange-Distroff (800.00 €) contre 1 000.00 € en 2024. Il a rappelé les bons résultats du club et l'engouement des jeunes pour le tennis de table, suite aux Jeux Olympiques en précisant qu'une trentaine de bertrangeois ont adhéré au club.

Jacques Milani a mentionné la bonne santé financière du club avec un excédentaire croissant lors des deux derniers exercices et ce, en précisant que seule la commune de Bertrange a subventionné l'activité du club sur l'exercice 2024, contrairement à la commune de Distroff.

Moustapha Abdellali a rappelé le soutien constant du service technique au bon fonctionnement du club par la réalisation de travaux ou d'équipements en régie ; travaux qui constituent un coût pour la collectivité (dernièrement réalisation : casiers de rangement).

Michel Ghibaudo s'est étonné de l'attribution d'une subvention au groupe de musiciens « Némésis » à hauteur de 500.00 €. A son sens, « Némésis » ne constitue pas une association ouverte aux Bertrangeois.

Jacques Milani a mentionné que les statuts de l'association ont été déposés et qu'il s'agit d'une subvention de démarrage d'activité propre à toute nouvelle association bertrangeoise.

Après échanges, il a été proposé au vote le tableau suivant :

| Associations | Montant incluant participation communale |
|--|--|
| Amis du Temps Libre | 1 000 € |
| Batterie Fanfare | 600 € |
| Comité des Fêtes | 5 200 € |
| Foyer Rural | 4 500 € |
| French dog | 400 € |
| La Kaul | 800 € |
| Némésis | 500 € |
| T.S.B.I. | 11 500 € |
| T. T. B. D. (Tennis de Table Bertrange-Distroff) | 1 000 € |
| Badminton | - |
| Donneurs de sang | 500 € |
| U.N.C. | 500 € |
| Vie et Culture | 200 € |
| Total | 26 700 € |

➤ **Le Conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions, selon le tableau de répartition ci-dessus, comme suit :**

- **Pour :19**
- **Contre :0**
- **Abstention : 0**

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 057-215700675-20250410-01_PV_3_4_25-AU

3 non votants, membres d'association : Jacques Milani, Michel Ghibaudo, Céline Mathieu qui avait donné pouvoir à Jacques Milani.

POINT 8

RECRUTEMENT D'UNE ATSEM - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS AU SERVICE TECHNIQUE POUR LES VACANCES D'ETE. RAPPORTEUR MOUSTAPHA ABDELLALI.

RECRUTEMENT D'UNE ATSEM

Moustapha Abdellali a rappelé que 4 agents occupent la fonction d'ATSEM au groupe scolaire Simone Veil (école maternelle), sous différents statuts (3 titulaires de la fonction publique territoriale et une contractuelle).

Les agents donnent entière satisfaction dans la conduite de leur mission autant pour l'employeur que pour la direction de l'établissement et les familles.

L'agent contractuel a un contrat prenant fin, le 15 avril prochain.

Considérant d'une part, qu'il est nécessaire d'éviter une rupture de service courant avril et que d'autre part, il est nécessaire de garantir la bonne mise en œuvre des actions à la préparation de la rentrée 2025-2026, il est impératif de recruter rapidement un agent.

Afin de répondre au calendrier et considérant qu'il peut être fait appel à du personnel sous statut de contractuel pour « *faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité* » en application de l'article L.332-23-2 du CGFP, il a été proposé de recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois maximum, selon : Emploi à temps non complet à raison de 130h00 et 26 minutes mensuelle sur une période de 6 mois relevant de la catégorie hiérarchique C.

➤ **Après débat, le recrutement a été voté à l'unanimité.**

RECRUTEMENT POUR LES VACANCES D'ETE

Moustapha Abdellali a rappelé que la commune de Bertrange recrute chaque été, des jeunes Bertrangeois durant les vacances d'été.

L'opération donne satisfaction à la commune et les familles sont demandeuses.

Ces recrutements sont destinés au service technique. La tranche d'âge considérée est comprise entre 16 et 18 ans.

Aussi, il a été proposé de reconduire l'opération, selon ces principes :

- Recrutement au maximum de 10 emplois, répartis par quinzaine.
- Période de 15 jours à compter du 07 juillet.
- Le nombre de contrats par quinzaine est adapté aux besoins du service technique.

La rémunération de l'agent est calculée par référence à la catégorie hiérarchique C.

Marielle Ziegler a rappelé que chaque Jeune doit être accompagné sur son lieu de travail par un agent de la collectivité et doit travailler avec application des conditions réglementaires de sécurité.

➤ **Après débat, le recrutement a été voté à l'unanimité.**

POINT 9

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE A L'IMPLANTATION ET A L'EXPLOITATION D'UNE PLATEFORME LOGISTRIELLE TRI-MODALE SUR LES COMMUNES D'UCKANGE ET ILLANGE – ZAC EUROPORT - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL. RAPPORTEUR CLAUDE SIEBENALER.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 057-215700675-20250410-01_PV_3_4_25-AU

Il a été exposé une synthèse du projet d'implantation d'une plateforme logistrielle tri-modale sur les communes d'Uckange et Illange : la zac EUROPORT.

La société SETC a déposé un dossier de demande d'aménagement. Une enquête publique est prévue du 3 avril au 5 mai 2025.

Claude Siebenaler a rappelé que l'implantation de la plateforme créait 480 emplois et a observé qu'un accroissement de la circulation autour du site sera inévitable.

Il a été demandé au Conseil de délibérer pour avis.

- ***Le Conseil municipal s'est prononcé avec avis favorable, selon :***
 - **Pour :20**
 - **Contre :1**
 - **Abstention : 1**

POINT 10

URBANISME : PREEMPTION – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER. RAPPORTEUR M. LE MAIRE.

Il a été présenté les DIA suivantes :

- 27 février 2025, vendeur « MUSOLINO Guillaume » concernant le bien cadastré section 12 Parcelle n° 126 d'une superficie totale de 13a 21ca, (39 Route de Thionville) ;
- 12 mars 2025, vendeur « LUCATELLO Nadine » concernant le bien cadastré section 14 Parcelle n° 279 d'une superficie totale de 6a 15ca, (9 Boucle des Prunelles) ;
- 27 mars 2025, vendeur « M. MELMI et Mme DELGORGUE » concernant le bien cadastré section 14 Parcelle n° 406/0050 d'une superficie totale de 6a, (32 Boucle des Hêtres) ;
- 27 mars 2025, présentée par le vendeur « PATRITTI Elda » concernant le bien cadastré section 28 Parcelle n° 220 d'une superficie totale de 5a 86ca, (14 Rue des Fauvettes).

Il a été proposé de renoncer à faire valoir le droit de préemption sur ces 4 déclarations d'intention d'aliéner.

- ***Le Conseil municipal a renoncé à l'unanimité à faire valoir son droit de préemption sur ces 4 déclarations d'intention d'aliéner.***

POINT 11
EXERCICE DES MANDATS LOCAUX : TABLEAU DES INDEMNITES 2024.
RAPPORTEUR M. LE MAIRE.

| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 14/04/2025 |
| Reçu en préfecture le 14/04/2025 |
| Publié le |
| ID : 057-215700675-20250410-01_PV_3_4_25-AU |

Conformément à la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, **M. LE MAIRE** a présenté le tableau des indemnités 2024 en simple communication.

| Nom prénom | Fonction | Cumul annuel brut |
|----------------------|-------------------------------------|-------------------|
| PERRIN Jean-Luc | Maire | 19 730.52 |
| | Conseiller délégué agriculture CCAM | 3 807.96 |
| SIEBENALER Claude | 1 ^{er} adjoint | 7 398.96 |
| | Vice-Président SIRGEA | 4 271.64 |
| MATUSZEWSKI | 2 ^{ème} adjoint | 7 398.96 |
| GHIBAUDO Michel | 3 ^{ème} adjoint | 7 398.96 |
| | Vice-Président Syndicat ELOGIN'4 | 3 842.52 |
| VETZEL Caroline | 4 ^{ème} adjoint | 7 398.96 |
| MILANI Jacques | 5 ^{ème} adjoint | 7 398.96 |
| ROUSSEY Alain | CMD | 2 959.56 |
| DIESEL Jean-Philippe | CMD démission le 30.4.2024 | 986.52 |
| NOIR Frédéric | CMD démission le 30.9.2024 | 2 219.67 |

- ***Après communication, le Conseil municipal a pris acte de l'état annuel des indemnités perçues par les élus, au titre de l'année 2024.***

POINT 12
SIRGEA-VEOLIA : CONVENTIONS D'HEBERGEMENT PASSERELLE, REPETEURS SUR CANDELABRES ET REPETEURS SUR PANNEAUX DE SIGNALISATION.
RAPPORTEUR CLAUDE SIEBENALER.

Lors de la séance du 22 janvier 2025, il a été présenté à l'assemblée, les conventions SIRGEA-VEOLIA, portant sur un système de télérelève des compteurs d'eau potable.

Pour rappel, les conventions s'inscrivent dans le cadre d'un contrat de partenariat SIRGEA-VEOLIA avec la société BIRDZ, société spécialisée dans la fourniture de services de télérelève des compteurs d'eau et autres capteurs communicants.

Par délibération, l'assemblée avait décidé de ne pas donner une suite favorable à l'établissement des conventions estimant que ces dernières ne répondaient pas, avec précision, aux attentes des élus.

Claude Siebenaler a rappelé que les conventions signées permettront la réalisation d'une étude sur le ban communal pour identifier les besoins en équipements nécessaires au dispositif. Ainsi, les réponses attendues seront données aux élus.

Il a été mentionné en particulier que les équipements seront adaptés aux couleurs des supports utilisés.

Julien Daval s'est interrogé sur l'opportunité de ces conventions qui autoriseraient une société à réaliser une simple étude, sans précision quant aux quantités et à la localisation des équipements.

M. Le Maire a précisé que le dossier technique pour les implantations sera réalisé, suite à la signature des conventions présentées au Conseil municipal et a rappelé que Bertrange est la seule commune adhérente au SIRGEA qui s'est prononcée défavorablement sur le point.

(Conseil de janvier 2025).

Il a été proposé à l'assemblée de se prononcer à nouveau sur le dispositif.

- **Le Conseil municipal s'est prononcé, selon :**
- **Pour :20**
- **Contre :0**
- **Abstention : 2.**

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 057-215700675-20250410-01_PV_3_4_25-AU

POINT 13

COMMUNICATION : PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU GRAND-EST : EVOLUTION DE LA TAXE FONCIERE DANS LES COMMUNES DU GRAND EST. RAPPORTEUR MICHEL GHIBAUDO.

Par courrier en date du 11 juillet 2024, M. Le Maire a été informé par la Chambre Régionale des Comptes du Grand-Est que cette dernière avait décidé de procéder au contrôle coordonné de 15 communes sur l'évolution de la taxe foncière dans des communes du Grand Est afin notamment, de déterminer la part qu'elle représente dans leurs ressources.

Le contrôle donnait lieu à un unique rapport d'observations portant de l'exercice 2020 (année de renouvellement des assemblées) à la période la plus récente.

M. Le Maire avait désigné Michel Ghibaudo comme interlocuteur de la Chambre Régionale des Comptes.

Liste des communes, objets du contrôle conjoint :

- Bertrange.
- Charleville-Mézières.
- Chaumont.
- Colmar.
- Gondrecourt-le-Château.
- Hussigny-Godbrange.
- Longwy.
- Metz.
- Nancy.
- Reims.
- Romilly-sur-Seine.
- Strasbourg.
- Thionville.
- Troyes.
- Xonrupt-Longemer.

Conformément à la procédure, la Chambre a demandé d'informer le Conseil du rapport, sans vote.

Michel Ghibaudo a présenté l'essentiel du rapport.

- **Après échange, il a été décidé de diffuser le rapport à l'ensemble des membres du Conseil municipal.**

COMMUNICATIONS DU MAIRE.

Cf. Pièce jointe.

MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DU POSTE DE CONSEILLER AUX DECIDEURS LOCAUX (TRESORERIE).

Cf. Pièce jointe.

Michel Ghibaudo a donné lecture de la motion de soutien. Après présentation, l'ensemble des membres du Conseil municipal a soutenu la motion.

Le Conseil municipal a chargé M. Le Maire d'adresser la motion au Sous-Préfet de Thionville, au Préfet de la Moselle et au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Prochain Conseil Municipal :

- Mardi 22 avril : réunion de préparation - 20h00.
- Mardi 29 avril : séance - 20H00.

Monsieur Le Maire a mis fin à la séance à 22H40.

Bertrange, le 10 avril 2025

**Le Maire,
Jean-Luc PERRIN**



**Le Secrétaire de séance,
Moustapha ABDELLALI**